



Prolongation des inscriptions aux Victoires du Paysage jusqu'au 2 juin 2020 12h !



Les Victoires du Paysage 2020 se déroulent dans un contexte inédit. Les priorités se rappellent à tous : agences, entreprises, employeurs, indépendants, maîtres d'ouvrage...et participer à un concours pourrait ne pas en faire partie.

Néanmoins, il est plus que jamais important de mettre en lumière la filière du végétal et du paysage dans son ensemble, de la soutenir pour contribuer à la relance de l'activité.

Le concours des Victoires du Paysage est fait pour cela : mettre en valeur les professionnels du végétal et du paysage, et les maîtres d'ouvrage qui s'engagent avec eux.

C'est pourquoi l'équipe de VAL'HOR et des Victoires du Paysage est mobilisée aux côtés de tous ceux qui souhaitent poser leur candidature à cette 7ème édition. **Le dépôt des candidatures est exceptionnellement prolongé jusqu'au mardi 2 juin 2020 12h pour laisser à tous le temps de finaliser ou de constituer leur dossier.**

ASTUCES POUR BIEN PREPARER SON DOSSIER

- 1- RDV sur www.lesvictoiresdupaysage.com : c'est simple et une fois enregistré vous pourrez remplir votre candidature en plusieurs fois.
- 2- Rassemblez les photos du projet (pensez aux avants/après) en HD les différents contacts, les textes que vous pourrez copier-coller, puis finalisez votre inscription !
- 3- Professionnels du paysage, vous pouvez proposer et constituer le dossier de vos maîtres d'ouvrage.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être un maître d'ouvrage public ou privé : collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, commerces, promoteurs immobiliers, aménageurs, particuliers.
- Avoir fait appel aux professionnels du paysage pour la réalisation de l'aménagement
- Avoir réceptionné l'aménagement entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2018

CALENDRIER DU CONCOURS

- Jusqu'au 2 juin 2020 : inscriptions sur le site www.lesvictoiresdupaysage.com
- Juin 2020 : Jury technique (sélection des dossiers finalistes)
- Juillet à septembre 2020 : visite du jury sur les sites finalistes
- Septembre 2020 : Ouverture des votes pour le Prix du Public
- Octobre 2020 : Grand Jury
- 10 décembre 2020 : Remise des Prix à Paris

Inscription en ligne et gratuite jusqu'au 2 juin 2020 sur www.lesvictoiresdupaysage.com

Rejoignez-nous sur [Facebook](#) / [Twitter](#) / [LinkedIn](#) / [Instagram](#) !

A PROPOS : VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. Elle réunit 53 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 170 000 emplois. Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (FNPFP, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, FNMJ, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (UNEP, FFP). L'Interprofession VAL'HOR est dotée des missions suivantes : - la production de ressources pour la filière par les études, la prospective et l'innovation - la mise à disposition d'outils pour le développement économique des entreprises du végétal - le développement du marché des particuliers et du marché des donneurs d'ordre par la communication collective. www.valhor.fr #LeVegetalEstEssentiel.

Contact presse : SENSATION ! Marine Gatineau-Sailliant - Tél. 06 62 74 86 61 – presse@sensation.fr